

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2341

2 novembre 2010

SOMMAIRE

AZ Electronic Materials Taiwan Holdings S.à.r.l.	112355	Immo Re S.A.	112362
Bonfin S.A.	112355	International Holding and Financing S.A.	112322
Bookless Developments S.A.	112335	Invest Re S.A.	112363
Brexam S.A.	112356	Iona S.A.	112364
Capital Developments S.A.	112356	Life Charity a.s.b.l.	112335
Clipper Operation S.A.	112356	Lineheart City s.à r.l.	112364
Covit Home S.A.	112357	Lineheart Sàrl	112364
Custines Holdings S.A.	112357	LuxCo 123 S.à r.l.	112344
Datinvest Ventures Capital S.A.	112355	Mag Holdings S.A.	112368
Delphina Ventures S.A.	112358	Mazars Consulting	112364
Den Helder S.A.	112348	Mazars Consulting	112365
Domtam S.A.	112358	Multi Media Distribution	112365
Ebene Beauty S.à r.l.	112357	New Del Col	112365
European Jewellers I S.A.	112326	ParLyo Property Holdings II S.à r.l.	112365
European Jewellers I S.à.r.l.	112326	ParLyo Property Holdings II S.à r.l.	112360
Euro-Suisse Audit (Luxembourg)	112358	Quiru S.A.	112363
Faro International S.A.	112359	Ridgefield Acquisition	112366
Fiduciaire Royal	112359	Road Estate Sàrl	112366
Finstyle - Promotion Industrielle et Financière - S.A.	112360	Road Estate Sàrl	112366
FOP Emeraude S.A.	112360	Road Estate Sàrl	112367
Freedom Paramount S.A.	112361	Road Estate Sàrl	112367
Fuchs & Insurances S.A.	112359	Road Estate Sàrl	112367
General Silicone S.A.	112361	RVI Holding S.A.	112367
GF Gar.Fin S.A.	112361	Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à r.l.	112368
Ghana S.A.	112362	Sommelier-Conseil	112368
Hillscourt Luxemburg S.à r.l.	112344	UBS (Lux) Real Estate Funds Selection ..	112368
IINNOVATION S.A.	112362	United Technologies Luxembourg S.à r.l.	112366
Immobilière "Hamdo" S.à r.l.	112360		
Immobilière "Hamdo" S.à r.l.	112363		

International Holding and Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 155.608.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Augusto BIZZINI, administrateur de sociétés, né le 17 avril 1972 à Caneggio (Suisse), domicilié à CH-6976 Castagnola, Via San Giorgio 25 (Suisse);

2.- Monsieur Carlo BOATTI, administrateur de sociétés, né le 2 mai 1975 à Aristau (Suisse), domicilié à CH-6900 Lugano, Via Cantonale 1 (Suisse).

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Gerhard NELLINGER, conseiller, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de INTERNATIONAL HOLDING AND FINANCING S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acceptation la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de chaque administrateur ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois cent vingt (320) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Augusto BIZZINI, prénommé, cent vingt-huit actions;	128
2.- Monsieur Carlo BOATTI, prénommé, cent quatre-vingt-douze actions;	<u>192</u>
Total: trois cent vingt actions;	320

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a.- Monsieur Carlo BOATTI, administrateur de sociétés, né le 2 mai 1975 à Aristau (Suisse), domicilié à CH-6900 Lugano, Via Cantonale 1 (Suisse);
 - b.- Madame Andrea THIELENHAUS, administrateur de sociétés, née à Cologne (Allemagne), le 25 mars 1963, domicilié professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl;
 - c.- Monsieur Marc LIESCH, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 22 juillet 1954, domicilié professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
- 3.- La société civile AUTONOME DE REVISION, avec siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg numéro E 955, a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes.
- 4.- L'adresse du siège social est établie à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gerhard NELLINGER; Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 août 2010. Relation GRE/2010/2913. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127752/228.

(100145553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

**European Jewellers I S.A., Société Anonyme,
(anc. European Jewellers I S.à.r.l.).**

Capital social: EUR 42.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.031.

In the year two thousand and ten on the eighth of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BRIDGEPOINT EUROPE IV (NOMINEES) LIMITED, a limited partnership, established and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 30, Warwick Street, W1B 5AL London, United Kingdom, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 6492046,

here represented by Ms. Laura Gehlkopf, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in September, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "EUROPEAN JEWELLERS I S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155031, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of July 26, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and which bylaws have never been amended yet.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of twenty-nine thousand five hundred Euro (EUR 29.500,00) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to forty-two thousand Euro (EUR 42.000,00) by the creation and issuance of twenty-nine thousand five hundred (29.500) shares of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares).

Subscription – Payment

BRIDGEPOINT EUROPE IV (NOMINEES) LIMITED, prenamed, resolves to subscribe for the twenty-nine thousand five hundred (29.500) New Shares having an aggregate value of twenty-nine thousand five hundred Euro (EUR 29.500,00) and to fully pay them up in cash.

The amount of twenty-nine thousand five hundred Euro (EUR 29.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

IV. The sole shareholder resolves to change with immediate effect the legal form of the Company from that of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into that of a joint-stock company (société anonyme) without discontinuity of its legal personality.

The change of legal form is made on the basis of a report in satisfaction of articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and established by Audit & Compliance S.à r.l., independent auditor in Luxembourg, dated September 3, 2009.

The conclusions of this report are the following:

“Based on the verification procedures applied as described above, and considering the effect of the increase of capital of EUR 29.500,00 to be realised before the transformation of the Company, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Company is not at least equal to the Company’s accounting net book value amounting to EUR 31.745,87 as at September 1st, 2010 and that the Company’s corporate capital after such increase is not at least equal to the minimum capital required by the Law for a “Société Anonyme”.

This report will remain attached to the present deed.

Following the conversion of the Company into a joint-stock company, the existing shares, the number and the par value of which remaining unchanged, are attributed to the sole shareholder of the Company.

V. Pursuant to the conversion of the Company into a joint stock company, the sole shareholder acknowledges that the mandate of the members of the board of managers of the Company is terminated at the date of the present deed and resolves to grant discharge to the managers of the Company for the execution of their mandate until the date hereof.

VI. Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolves to fully restate the Company’s articles of association as follows:

“Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists a joint-stock company under the name of “EUROPEAN JEWELLERS I S.A.” which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Director (as defined below) or the Board of Directors (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at forty-two thousand Euro (EUR 42.000,00) represented by forty-two thousand (42.000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Sole Director or, in case of plurality of directors, by two directors. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Board of Directors, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner’s option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares or securities in registered form.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Title III.- Management

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors (hereinafter, the Board of Directors) composed of at least three (3) members either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director (the Sole Director) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

Art. 7. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman (hereinafter, the Chairman).

The Board of Directors is convened upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the Board of Directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present and/or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

A director may be represented by another member of the Board of Directors, and a member of the Board of Directors may represent several directors.

The Board of Directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present and/or represented by proxies. Any decisions taken by the Board of Directors shall require a simple majority of the directors. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The Company shall be bound in any circumstances by the signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two (2) directors.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, shall be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by the Chairman or by a director delegated for this purpose.

Title IV.- General meeting of shareholders

Art. 12. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 13. The annual general meeting of the shareholders shall be held on the first of the month of June at 2:00 p.m at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 14. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 15. The shareholders' meeting shall meet upon notice by the Board of Directors or by the auditor.

They shall convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company so requests, provided they make a written request with a determined agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written request no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 16. Each share is entitled to one vote.

Art. 17. Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a duly convened meeting of the shareholders of the Company shall be passed by a simple majority of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

Art. 18. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is represented and provided that the agenda indicated the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

Art. 19. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

Art. 20. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the Luxembourg relevant legislation).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary. The shareholders will appoint the scrutineer.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Title V.- Audit

Art. 21. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which shall fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which shall not exceed six (6) years.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 22. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 23. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 24. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation shall be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which shall specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provision

Art. 25. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

VII. Thereupon, the sole shareholder took the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors for a period ending on the date of the annual general meeting approving the annual accounts as of December 31, 2010:

- HALSEY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law; having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 50984, to be represented for such purposes by Mr. Christophe GAMMAL, economist, born on August 9, 1967, in Uccle, Belgium, residing at 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Ms. Kristel SEGERS, company director, born on October 8, 1959, in Turnhout, Belgium, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mrs. Daphne RIBOT, company director, born on January 30, 1979, in Caen, France, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Paul GUNNER, company director, born on March 5, 1973 in Cessington, United Kingdom, residing at Pursers Farm Cottage, Pursers Lane, Peaslake, Surrey GUS 9RG, United Kingdom;

- Mr. Charles BARTER, company director, born on April 5, 1962 in Guildford, United Kingdom, residing at 33 City Pavilion, Flat 403, Britton Street, London EC1M 5UG, United Kingdom.

The Company shall be bound in any circumstances by the joint signatures of any two (2) directors.

2. The following person is appointed as statutory auditor for a period ending on the date of the annual general meeting approving the annual accounts as of December 31, 2010:

- Mr. Davy BEAUCE, accountant, born on December 30, 1981 in Messancy, Belgium, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg .

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euros (EUR 2,000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BRIDGEPOINT EUROPE IV (NOMINEES) LIMITED, un « limited partnership » établi et existant en vertu des lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 30, Warwick Street, W1B 5AL Londres, Royaume-Uni, et immatriculé auprès du Registre de Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6492046,

ici représenté par Mlle Laura Gehlkopf, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée en septembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que :

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination « EUROPEAN JEWELLERS I S.à r.l. » (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155031, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Lu-

xembourg, reçu en date du 26 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (12.500) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-neuf mille cinq cents Euro (EUR 29.500,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à quarante-deux mille Euro (EUR 42.000,00) par la création et l'émission de vingt-neuf mille cinq cents (29.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Libération

BRIDGEPOINT EUROPE IV (NOMINEES) LIMITED, précité, décide de souscrire au vingt-neuf mille cinq cents (29.500) Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de vingt-neuf mille cinq cents Euro (EUR 29.500,00) et de les libérer intégralement en numéraire.

Le montant de vingt-neuf mille cinq cents Euro (EUR 29.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentaire.

IV. L'associé unique décide de convertir avec effet immédiat la forme de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme sans discontinuité de sa personnalité juridique.

Le changement de la forme légale est effectuée sur la base d'un rapport conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915 telle qu'amendée établi par Audit & Compliance S.à r.l., auditeur indépendant à Luxembourg, en date du 3 septembre 2009.

Les conclusions du rapport sont les suivantes:

«Sur base des procédures de vérification telles que décrites ci-dessus, et considérant l'effet de l'augmentation de capital de EUR 29.500,00 à réaliser avant la conversion de la Société, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la Société n'est pas au moins égale à sa valeur nette comptable d'un montant de EUR 31.745,87 au 1^{er} septembre 2010; et que le montant du capital social de la Société après ladite augmentation de capital n'est pas au moins égal au montant du capital social minimum requis par la Loi pour une «Société Anonyme.»

Ce rapport restera annexé au présent acte.

Suite à la transformation de la Société en société anonyme, les actions existantes, leur nombre et leur valeur nominale restant inchangées, sont attribuées à l'associé unique de la Société.

V. Suite à la conversion de la Société en société anonyme, l'associé unique reconnaît que le mandat des membres du conseil de gérance de la Société est terminé à la date des présentes et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

VI. En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour qu'ils aient désormais la teneur suivante :

« Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de « EUROPEAN JEWELLERS I S.A. » (ci-après la Société), soumise aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou le Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante-deux mille Euro (EUR 42.000,00) représenté par quarante-deux mille (42.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par deux (2) administrateurs. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Titre III. - Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration (ciaprès, le Conseil d'Administration) composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'Administrateur Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (ci-après, le Président).

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il pourra être passé outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Un administrateur peut être représenté par un autre membre du Conseil d'Administration, et un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente et/ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil d'Administration doit être prise à la majorité simple. En cas de ballottage, le Président a un vote prépondérant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'Administrateur Unique ou les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences du Président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Assemblée des actionnaires

Art. 12. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier du mois de juin à 14 :00 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 14. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieu et date spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 15. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour, à la condition de faire une telle demande par écrit cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 17. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

Art. 18. Les décisions pour modifier les Statuts requièrent la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de la Société qui ne délibérera valablement que si au moins la moitié du capital social est représenté et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent et/ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

Art. 19. Cependant, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'à l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 20. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant une autre personne, actionnaire ou non, en qualité de mandataire, par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel (si la signature électronique est conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise).

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

Les procès verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre V. - Surveillance

Art. 21. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Disposition générale

Art. 25. Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

VII. A la suite de quoi, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes :

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui prendra fin à la date d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010:

- HALSEY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois; ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50984, et qui sera représentée à cette fin par M.Christophe GAMMAL, économiste, né le 9 août 1967, à Uccle, Belgique, et résidant au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Kristel SEGERS, administrateur de sociétés, née le 8 octobre 1959 à Turnhout, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ;

- Mme Daphné RIBOT, administrateur de sociétés, née le 30 Janvier, 1979, à Caen, France, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Paul GUNNER, administrateur de sociétés, né le 5 mars 1973 à Cessington, Royaume-Uni et résidant à Pursers Farm Cottage, Pursers Lane, Peaslake, Surrey GUS 9RG, Royaume-Uni ;

- M. Charles BARTER, administrateur de sociétés, né le 5 avril 1962 à Guildford, Royaume-Uni et résidant au 33 City Pavilion, Flat 403, Britton Street, Londres EC1M 5UG, Royaume-Uni.

La Société sera en toute circonstance valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

2. La personne suivante est nommée commissaires de la Société pour une durée qui prendra fin à la date d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010:

- M Davy BEAUCE, comptable, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros (EUR 2.000,00).

112335

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. GEHLKOPF, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 septembre 2010. Relation : LAC/2010/39534. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127707/488.

(100145603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Bookless Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.283.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

Bookless Developments S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128621/19.

(100145710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Life Charity a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg F 8.479.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-second day of September,

The undersigned founding members:

1. Centurion Europe S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and validly existing under Luxembourg laws, with registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.104,

2. Centurion Investment Partners S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and validly existing under Luxembourg laws, with registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.830,

3. Centurion Life Partners LLP, a limited liability partnership incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, with registered office at 2 Crossways Business Centre, Bicester Road, Kingswood, Aylesbury, Bucks. HP18 0RA, United Kingdom registered at Company House Register under number OC355697,

The founding members hereby constitute a non-profit organization governed by the law dated April 21, 1928 (hereafter the Law), on non-profit associations and foundations as amended and restated and these articles of association (hereafter the Articles).

I. Name - Registered office - Object - Duration - Resources

Art. 1. Name. There is formed a non-profit organization (Association sans but lucratif) under the name "Life Charity a.s.b.l." (hereafter the Organization), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the Law as well as by the present Articles.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Organization is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the boundaries of the municipality by the board of directors of the Organization. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the members adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 3. Object.

3.1 The aim of the Organization is to use its resources effectively to contribute to its social environment via the creation, development and expansion of initiatives related to improving high quality longevity. It will additionally facilitate the distribution and donation of funds, merchandise, commodities and gifts-in-kind amongst relevant causes, as well as collaborate with and support any other organization, institution or person that might also work towards its goals, including through the furtherance of medical research, patient and relative support for those affected by serious illness, the communication of information to the public, and detection/prevention in the field of the fight against leading causes of death in the general population, in particular (but not limited to):

- Aids
- Alzheimer's disease
- Cancer
- Cerebrovascular diseases
- Diabetes
- Heart Disease
- Influenza and Pneumonia
- Respiratory diseases

3.2 The aim of the Organization is further to provide competent information to the public within the scope of the Organization's field of activity and to establish a presence at related congresses, making information more widely available in respect of the Organization and its goals, thus reaching out to individuals and professionals involved in the broad spectrum of issues related to the field of medical care and research

3.3 The Organization may generally carry out any operations and transactions that directly or indirectly favor, or relate to, its object.

3.4 The Organization's financial means may only be used exclusively for purposes stipulated within the Articles. Members will be reimbursed for their expenses, but will not receive any direct benefits from the Organization's funds.

3.5 It is not permitted to favor an individual through Organization expenditures that do not serve the Organization's purpose, or which are disproportionately high.

3.6 The Organization conducts its activities with strict political, ideological and religious independence.

Art. 4. Duration.

4.1. The Organization is formed for an unlimited duration.

4.2 The Organization may be dissolved, at any time, by a resolution of the members of the Organization adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Organization shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the members.

Art. 5. Resources. The Organization's resources shall include (but not be limited to):

- membership fees,
- subsidies and grants,
- donations and bequests.

II. Membership

Art. 6. Membership entrance. The members shall be accepted by a resolution of the board of directors following a written or oral request.

Art. 7. Membership annual fees. The amount of the Organization's annual membership fees shall be determined by the general meeting of members. It cannot exceed twenty euro (EUR 20).

Art. 8. Termination of the Membership.

8.1 Members may resign at any time from the Organization after sending their written resignation to the board of directors.

8.2. Members may be excluded from the Organization if, they fail to pay their membership fee within two month of such fee having become due or if somehow, they seriously undermine the interests of the Organization. From the proposal for exclusion made by the board of directors until the final decision of the general meeting acting by two thirds majority vote, the member whose expulsion is proposed shall be suspended automatically from any office in the Organization.

8.3. The members who resigned or became excluded cannot undermine the existence of the Organization and have no right to assert neither on its assets, nor on the due paid fees.

III. Management - Representation

Art. 9. Board of directors.

9.1. The Organization is managed by a board of directors elected by the general meeting of members by simple majority of votes present or represented at the general meeting which shall determine the duration of their mandate. The board of directors consists of at least three directors who will exercise the function, respectively of president, secretary and treasurer. The general meeting may decide to elect three members to the maximum that will be elected by simple majority of votes present or represented at the meeting.

9.2. The directors may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the general meeting.

9.3. All functions performed by the directors are on a voluntary basis and are exclusive of any remuneration.

Art. 10. Powers of the board of directors and representation.

10.1. The board of directors manages the business and assets of the Organization.

10.2. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the general meeting fall within the competence of the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Organization's object.

10.3. Special and limited powers may be delegated by the board of directors, under its responsibility, to one or more agents, whether members or not.

10.4. The board of directors represents the Organization in any judicial and extrajudicial acts. It represents the Organization toward third parties. The Organization is validly bound toward third parties by the joint signatures of two directors or by the sole signature of any person to whom such authority has been delegated in accordance with Article 10.3 of the Articles and within the limits of that power signature.

Art. 11. Procedure.

11.1 The board of directors shall meet as often as the Organization's interests so require or upon call of the president at the place indicated in the convening notice.

11.2 Written notice of any meeting of the board of directors, in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors.

11.3 No such convening notice is required if all members of the board of directors of the Organization are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of directors of the Organization. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Organization.

11.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

11.5 The Board of Directors may validly deliberate only if two thirds of the members are present. Any decision must be taken by simple majority of elected members.

11.6 Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.7 Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 12. Liability of the directors.

12.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Organization, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12.2 The directors' liabilities are limited to the execution of their mandate and to faults committed in the management of the Organization.

12.3 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors shall be indemnified out of the assets of the Organization against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been director of the Organization, by reason of any transaction carried out by the Organization, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. Meetings of members

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1 Without prejudice of Article 11.3 hereof, members' resolutions are adopted at general meetings which consist of all members.

13.2 The general meeting must deliberate on the following items:

- Modification of the Articles;
- Appointment and removal of directors and accounting auditors;
- Approval of budgets and accounts;
- Dissolution of the Organization.

13.3 The decisions of the members may be taken by circular resolution. The members will be consulted in writing in accordance with Article 14.2 hereof and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the members may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.4. All members have an equal vote at general meetings and resolutions are taken by majority vote of members present or represented, except in cases where it is decided otherwise by these Articles or by the Law.

Art. 14. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

14.1 The general meeting is convened by the board of directors annually and, extraordinarily, whenever the interests of the Organization so require or if a fifth of the members so request in written to the board of directors.

14.2 The members shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3 Written notice of any meeting of the members shall be given to all members at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting. Notice of any such meeting can be validly provided by publishing such notice in a newspaper of general circulation in Luxembourg.

14.4 Meetings of the members of the Organization shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

14.5 If all the members of the Organization are present or represented at a meeting of the members of the Organization, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 A member may act at any meeting of the members of the Organization by appointing another person (who need not be a member) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7 Any written proposal signed by at least one twentieth of the members listed on the last annual list should be brought to the agenda.

14.8 No decision can be taken on an item not listed in the agenda.

14.9 Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members present or represented.

14.10 However, the general meeting can validly deliberate on amendments to the Articles if the purpose of these is specifically stated in the notice and if the meeting meets the two thirds majority. Any changes shall only be adopted by a majority vote of two thirds of the members presented or represented. If two thirds of the members are not present or represented at the first meeting, a second meeting may be convened which shall deliberate whatever the number of members present, any changes shall then be adopted by a majority of two thirds of the members present or represented.

14.11 Resolutions of the meeting are made known to members and third parties by a letter sent by post, telegram, telex, facsimile, e-mail or posting at the seat of the Organization or on its Internet website.

V. Annual accounts

Art. 15. Accounting Year.

15.1. The accounting year of the Organization shall begin on February 16 of each year and end on February 15 of the next year.

15.2 The board of directors must submit annually to the approval of the general meeting the report on activities, the accounts for the year ended and the next year's budget.

15.3 Each member may inspect the reports on activities, the past year's and the next year's budget at the registered office of the Organization.

15.4 The general meeting of members will be held at the place and time specified in the convening notice of the meeting.

Art. 16. Auditors of the accounts.

16.1. For the purposes of review and audit of the accounts, the general meeting elects among its members or from qualified service providers which are not required to be members, one or two accounting auditor(s). The mandate of such auditor(s) is incompatible with that of director in exercise of the Organization.

16.2 All duties performed by the accounting auditor(s) are on a voluntary basis and are exclusive of any remuneration.

16.3 To the extent permissible under Luxembourg law, the accounting auditor(s) shall be indemnified out of the assets of the Organization against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been accounting auditor of the Organization, by reason of any transaction carried out by the Organization, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

VI. Dissolution

17.1 The general meeting can dissolve the Organization only if two thirds of its members are present. If this condition is not met, a second meeting may be convened which shall be validly constituted and can deliberate regardless of the number of members present. The dissolution will be valid only if it is voted by a majority of two thirds of members present. Any decision pronouncing the dissolution, taken at a meeting which does not fulfil the two thirds of the members of the Organization, is subject to the approval of the Civil Court.

17.2 In case of liquidation, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Organization shall be paid to the Social Office of the City of Luxembourg (Office Social de la Ville de Luxembourg).

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the members from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on February 15, 2011.

Resolutions of the members

Immediately after the incorporation of the Organization, the members of the Organization passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Organization for an unlimited period:

- Mr. David Rawson-Mackenzie with professional address at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

- Ms. Pollyanna Wan with professional address at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

- Mr. Martin Kramer with professional address at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. The registered office of the Organization is set at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux septembre.

Les soussignés membres fondateurs:

1. Centurion Europe S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.104,

2. Centurion Investment Partners S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.830,

3. Centurion Life Partners LLP, un limited liability partnership de droit anglais, avec siège social au 2 Crossways Business Centre, Bicester Road, Kingswood, Aylesbury, Bucks. HP18 0RA, United Kingdom, enregistrée auprès du registre des sociétés (the Company House) sous le numéro OC355697,

Les membres fondateurs créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 (ci-après la Loi), sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Ressources

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une association sans but lucratif sous la dénomination «Life Charity a.s.b.l.» (ci-après l'Association), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la Loi ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil d'administration. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des membres adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. L'Association a pour but d'utiliser effectivement ses ressources pour contribuer à son environnement social à travers la création, le développement, et l'expansion des initiatives en relation avec l'amélioration de la longévité de haute qualité. L'Association a également pour but, de manière additionnelle, de fournir, distribuer et donner des fonds, marchandises, matières premières, dons en nature, à des causes entrant dans les objectifs de l'Association, ainsi que la collaboration et le soutien à toute autre association, institution ou personne qui pourrait travailler pour les mêmes objectifs que ceux de l'Association, incluant la recherche médicale, le soutien aux patients atteints d'une maladie grave et leurs proches, la communication de l'information au public ou la détection et la prévention dans le domaine de lutte contre les principales causes de décès de la population en général, notamment (mais sans limitation):

- SIDA
- Maladie d'Alzheimer
- Cancer
- Maladies vasculaires cérébrales
- Diabète
- Maladies du cœur
- Grippe et la pneumonie
- Maladies respiratoires.

3.2 L'objectif de l'Organisation est également de fournir des informations pertinentes au public dans le cadre des activités de l'Association, de participer à des congrès, et de rendre les informations largement disponibles concernant l'Association et ses objectifs, pour atteindre ainsi des particuliers et des professionnels impliqués dans le large éventail de questions liées au domaine des soins médicaux et de la recherche.

3.3 L'Association peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

3.4. Les ressources financières de l'Association ne pourront être utilisées que pour la poursuite des objectifs énoncés dans les présents Statuts. Les membres se verront rembourser leurs dépenses mais ne recevront aucun bénéfice direct qui pourrait résulter des activités de l'Association.

3.5. Il n'est pas permis de favoriser une personne à travers les dépenses de l'Association qui ne servent pas les objectifs de l'Association ou qui sont anormalement disproportionnées.

3.6. L'Association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Durée.

4.1 L'Association est formée pour une durée indéterminée.

4.2 L'Association peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des membres de l'Association adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 L'Association ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs membres.

Art. 5. Ressources. Les ressources de l'Association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.

II. Relation entre les membres

Art. 6. Entrée des membres. Les membres sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite ou verbale.

Art. 7. Cotisation annuelle. Le montant de la cotisation annuelle sera fixé par l'assemblée générale des membres. Il ne peut être supérieur à vingt euros (EUR 20).

Art. 8. Sortie des membres.

8.1. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'Association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

8.2. Les membres peuvent être exclus de l'Association s'ils ne paient pas la cotisation leur incombant dans les deux mois à compter du jour de son échéance ou, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'Association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions dans l'Association.

8.3. Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'Association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Conseil d'administration.

9.1 L'Association est gérée par un conseil d'administration élu par l'assemblée générale des membres à la majorité simple des voix présentes ou représentées à l'assemblée générale et qui fixera la durée de leur mandat. Le conseil d'administration se compose de trois administrateurs au moins qui exerceront respectivement la fonction de président, de secrétaire, et de trésorier. L'assemblée générale peut décider d'élire trois autres membres au maximum qui seront également élus à la majorité simple des voix présentes ou représentées à l'assemblée générale.

9.2 Les administrateurs sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution de l'assemblée générale des membres.

9.3 Toutes les fonctions exercées par les administrateurs ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration et Représentation.

10.1 Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'Association.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux membres seront de la compétence du conseil d'administration, qui aura tout pouvoir pour effectuer et approuver tout acte et opération conformes à l'objet de l'Association.

10.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués par le conseil d'administration, et sous sa responsabilité, à un ou plusieurs agents, membres ou non.

10.4 Le Conseil d'administration représente l'Association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il représente l'Association dans les relations avec les tiers. L'Association est valablement engagée à l'égard de ceux-ci par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué, conformément à l'article 10.3 des Statuts, et dans les limites du pouvoir de cette signature.

Art. 11. Procédure.

11.1 Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'exige ou sur convocation du président au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.2. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite, par lettre, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique, de toute réunion du conseil d'administration au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration.

11.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil d'administration de l'Association sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil d'administration de l'Association soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de d'administration de l'Association.

11.4 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

11.5. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si deux tiers des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

11.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

11.7. Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront l'Association comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Les signatures des administrateurs peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 12. Responsabilité des administrateurs.

12.1 Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de l'Association, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2 La responsabilité des administrateurs se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs de l'Association seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de l'Association contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateur de l'Association, en raison de toute transaction effectuée par l'Association, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

IV. Assemblées générales des membres

Art. 13 Pouvoirs et droits de vote.

13.1 Sans préjudice de l'article 11.3 des présents Statuts, les résolutions des membres sont adoptées en assemblées générales qui se composent de tous les membres.

13.2 L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des Statuts;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'Association.

13.3 Les décisions des membres pourront être prises par résolution circulaire. Les membres seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des membres peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.4. Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents Statuts ou par la Loi.

Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

14.1 L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, exceptionnellement, chaque fois que les intérêts de l'Association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

14.2 Les membres sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des membres sera donnée à tous les membres au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée. Une convocation à toute assemblée peut valablement être faite par la publication de cette convocation dans un journal à large diffusion à Luxembourg.

14.4 Les assemblées des membres de l'Association seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les membres de l'Association sont présents ou représentés à l'assemblée des membres et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un membre peut prendre part à toute assemblée générale des membres de l'Association en désignant une autre personne comme mandataire (membre ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

14.8 Aucune décision ne peut être prise sur un objet ne figurant pas à l'ordre du jour.

14.9 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés.

14.10 Cependant, l'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des Statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité de deux tiers des voix des membres présents ou représentés. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents, aucune modification ne pouvant ensuite être adoptée qu'à la majorité de deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

14.11 Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique, affichage au siège de l'Association ou sur son site internet.

V. Exercice budgétaire

Art. 15. Année budgétaire.

15.1 L'exercice budgétaire de l'Association commence le 16 février de chaque année et se termine le 15 février de l'année suivante.

15.2 Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

15.3 Tout membre peut prendre connaissance de ces rapports d'activités, comptes de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice au siège social de l'Association.

15.4 L'assemblée générale des membres se tiendra aux lieux et heures indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 16. Réviseur de caisse.

16.1 Aux fins d'examen et de vérification des comptes, l'assemblée générale désigne parmi ses membres ou des prestataires de services qualifiés qui n'ont pas besoin d'être membres, un ou deux réviseur(s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

16.2 Toutes les fonctions exercées par le(s) réviseur(s) de caisse ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

16.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, le(s) réviseur(s) de caisse de l'Association seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de l'Association contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de réviseur de caisse de l'Association, en raison de toute transaction effectuée par l'Association, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

VI. Dissolution

17.1 L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'Association que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents. Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'Association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

17.2 En cas de liquidation, le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des engagements de l'Association est affecté à l'Office Social de la Ville de Luxembourg.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les membres de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 15 février 2011.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de l'Association, les membres de l'Association ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateur pour une durée illimitée:

- Monsieur David Rawson-Mackenzie avec adresse professionnelle au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Gand-Duché de Luxembourg).

- Ms. Pollyanna Wan avec adresse professionnelle au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

- Mr. Martin Kramer avec adresse professionnelle au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Le siège social de l'Association est établi au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Centurion Europe S.à.r.l. / Centurion Investment Partner S.à.r.l. / Centurion Life Partners LLP
Martin Kramer, David Rawson-Mackenzie / David Rawson-Mackenzie, Signature / Signatures, Andrew Broster
Class A Manager, Class B Manager / Director, Director / -, Director

Référence de publication: 2010128399/472.

(100145218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

**Hillscourt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 123 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.249.

In the year two thousand and ten, on the first of September,
Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 84993,

duly represented by Mr. Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy, dated 1 September 2010,

which proxy, after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of LuxCo 123 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 154249, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 5 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1714 on 23 August 2010 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to enact the following resolutions:

Agenda:

1. Amendment of article 3 (corporate object) of the articles of association of the Company.
2. Stock split resulting in 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each.
3. Increase of the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each, up to EUR 25,000.- (twenty-five thousand euro), through the issuance of 12,500 (twelve thousand five hundred) new shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each.
4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company
5. Change of name of the Company and subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company.

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend article 3 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 3.** The company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio. The company may carry out transactions in relation to life settlement assets, in particular, but not limited to investments in and acquisition and sale of life settlement related assets.

The company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the company or of any entity, including but not limited to entities in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the company, or of any director or any other officer or agent of the company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the company, to the extent the granting of such securities remains within the boundaries of the company's corporate interest; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the company.

The company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities."

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to split the stock of the Company so as to convert the share capital from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each, up to EUR 25,000.- (twenty-five thousand euro) through the issuance of 12,500 (twelve thousand five hundred) new shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Subscription and Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) new shares of the Company are subscribed by TMF Corporate Services S.A., prenamed, at the price of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) and are fully paid up in cash, so that the proof of the existence of the EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) has been produced to the undersig... notary by a bank certificate.

The total amount of EUR 12,500.- (twelve thousand euro) has been allocated to the share capital of the Company.

The proxyholder is authorized to subscribe such new 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in the name and on behalf of TMF Corporate Services S.A..

Fourth resolution

Further to the foregoing resolutions, article 6 of the articles of association of the Company is modified and now reads as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares of one Euro (EUR 1) each."

Fifth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to change the name of the Company from "LuxCo 123 S.à r.l." into "Hillscourt Luxembourg S.à r.l." and to amend article 2 of the articles of association of the Company accordingly, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The company's name is Hillscourt Luxembourg S.à r.l."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to 1.500 €.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le premier septembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme établie et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social 1, Allée Scheffer, L-252 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84993,

ici représentée par Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 1^{er} septembre 2010.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de LuxCo 123 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154249, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1714 le 23 août 2010 (ci après la "Société").

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 (objet social) des statuts de la Société.
2. Changement de valeur nominale des parts sociales en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 1.-(un euro) chacune.
3. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, à un montant EUR 25.000.- (vingt-cinq mille euros), par l'émission de 12.500 (douze mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.
4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.
5. Changement de dénomination de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société.

Première résolution

L'associée unique de la Société décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio. La société peut également réaliser des transactions en rapport avec des actifs relatifs à des assurances-vie, y compris, mais non pas limité à des investissements, acquisitions et ventes par rapport à des actifs relatifs à des assurances-vie.

La société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la société, y compris, mais non limité, à toute entité dans laquelle la société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la société, ou de toute entité dans laquelle la société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la société a investi c e toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la société, dans la mesure ou l'émission de telles garanties se trouve dans l'intérêt social de la société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger."

Deuxième résolution

L'associée unique de la Société décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société de façon à convertir le capital social actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 25.- (vingt-cinq euro) chacune, en 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 1.- (un euro) chacune.

Troisième résolution

L'associée unique de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, à un montant de EUR 25.000.- (vingt-cinq mille euros), par l'émission de 12.500 (douze mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune:

Souscription et libération

Toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) nouvelles parts sociales émises sont souscrites par TMF Corporate Services S.A., prénommée, au prix de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), et sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

L'intégralité du montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) a été attribué au capital social de la Société.

Le mandataire est autorisé à souscrire ces 12.500.- (douze mille cinq cents) nouvelles parts sociales au nom et pour le compte de TMF Corporate Services S.A..

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'un euro (EUR 1) chacune."

Cinquième résolution

L'associée unique de la Société décide de changer la dénomination de la Société de "LuxCo 123 S.à r.l." en "Hillscourt Luxembourg S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de Hillscourt Luxembourg S.à r.l."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.500 €.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. PIEDBOEUF et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2010. LAC/2010/38782. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128102/200.

(100145557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Den Helder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.075.

L'an deux mille dix, le quatorze septembre

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "DEN HELDER SA" R.C.S. LUXEMBOURG Numéro B 94075 ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 25 juin 2003 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 748 du 16 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Isabel DIAS.

L'assemblée élit comme scrutateur Marilyn KRECKÉ.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre (4) actions d'une valeur nominale de huit mille euros (EUR 8.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise;
2. Transfert du siège social de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit italien.
3. Fixation du siège social à Via F.lli Bandiera no. 48, Sesto San Giovanni, Milan. Italie;
4. Modification de la dénomination sociale en "DEN HELDER S.R.L.".
5. Démission de quatre administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
6. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
7. Refonte complète des statuts pour les adapter au droit italien.
8. Nomination d'un gérant unique;
9. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
10. Effet juridique relative aux résolutions prises.
11. Mandat à donner à Monsieur Daniele Angelo Contessi aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce Italien et aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire en Italie afin de confirmer le transfert de siège et d'adapter les statuts de la société à la législation italienne.
12. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 14 septembre 2010 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit italien.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société en Italie à Via F.lli Bandiera no. 48, Sesto San Giovanni, Milan, Italie.

La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "DEN HELDER S.R.L.".

Cinquième résolution

Il est pris acte de la démission de quatre administrateurs en place:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Madame Nicole THOMMES, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

- Madame Andrea DANY, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:

la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

Les statuts, complètement refondus afin d'être adaptés à la législation italienne, auront désormais le teneur suivante:

STATUTO

Denominazione

1) E' costituita una società a responsabilità limitata denominata "DEN HELDER S.R.L."

Sede

2) La società ha sede nel Comune di Sesto San Giovanni, Milano all'indirizzo risultante dalla apposita iscrizione eseguita presso il registro delle Imprese a sensi dell'art. 111-ter delle disposizioni di attuazione del codice civile.

La società ha facoltà di istituire altrove sedi secondarie, succursali, agenzie e rappresentanze e di sopprimerle.

Oggetto

3) La società ha per oggetto le seguenti attività:

- la compravendita, la costruzione, la ristrutturazione, la permuta, la divisione, la demolizione e la manutenzione di beni immobili in genere, sia rustici che urbani, per qualsiasi uso e con ogni destinazione, nonché la gestione, la locazione e la conduzione degli immobili di proprietà sociale.

- la ricerca, lo sviluppo e il coordinamento di iniziative di carattere immobiliare, l'implementazione e la realizzazione di progetti immobiliari, urbanistici ed edilizi, direttamente o con l'intervento di altri soggetti, anche mediante l'assunzione, diretta o indiretta, di interessenze o partecipazioni in altre imprese o società od enti, di qualsiasi forma ed oggetto, in Italia ed all'estero, ivi inclusa la facoltà di prestare fidejussioni e/o altre garanzie anche reali e/o gratuite nel proprio interesse e/o del Gruppo di appartenenza.

La Società potrà inoltre compiere tutte le operazioni commerciali, finanziarie, mobiliari ed immobiliari ritenute strumentali, necessarie od utili per la realizzazione delle attività che costituiscono l'oggetto sociale, assumere interessenze e partecipazioni in altre società od imprese aventi per oggetto attività analoghe, affini o connesse alle proprie, sia direttamente che indirettamente, sia in Italia che all'estero, nonché rilasciare garanzie e fidejussioni a favore di terzi, il tutto purché non nei confronti del pubblico e purché tali attività non vengano svolte in misura prevalente rispetto a quelle che costituiscono l'oggetto sociale.

La società si inibisce la raccolta del risparmio tra il pubblico e le attività previste dal D.L. 415/96.

Durata

4) La durata della società è fissata al 31 dicembre 2040.

Capitale - Conferimenti - Finanziamenti

5) Il capitale della società è di euro 32.000,00 (trentaduemila/00).

6) Possono essere conferiti tutti gli elementi dell'attivo suscettibili di valutazione economica ed in particolare beni in natura, crediti, prestazioni d'opera o di servizi a favore della società.

La polizza o la fideiussione previste dalla legge a garanzia degli obblighi di prestazione d'opera o di servizi possono essere sostituite dal socio con il versamento a titolo di cauzione del corrispondente importo in denaro presso la società.

7) L'aumento di capitale potrà essere attuato anche mediante offerta a terzi di tutto o parte dell'importo in aumento con esclusione del diritto di opzione spettante ai soci, salva l'ipotesi disciplinata dall'art. 2482 ter c.c.

La deliberazione assembleare determina l'esclusione del diritto di opzione ovvero disciplina le modalità di sottoscrizione da parte degli altri soci o di terzi della parte di aumento rimasta inoptata.

8) In caso di riduzione del capitale per perdite può essere omesso il deposito preventivo presso la sede sociale della relazione dell'organo amministrativo sulla situazione patrimoniale della società e delle osservazioni dell'eventuale organo di controllo.

9) La società può acquisire dai soci versamenti in conto capitale o a fondo perduto senza obbligo di rimborso ovvero stipulare con i soci finanziamenti con obbligo di rimborso, salvo quanto disposto dall'art. 2467 co, anche senza corresponsione di interessi.

La società può inoltre acquisire fondi dai soci anche ad altro titolo, sempre con obbligo di rimborso, nel rispetto delle norme vigenti in materia di raccolta del risparmio presso i soci.

Tenuta volontaria del libro soci

10) La società tiene, a cura degli amministratori, con le stesse modalità stabilite dalla legge per gli altri libri sociali, il libro dei soci, nel quale devono essere indicati il nome e il domicilio dei soci, la partecipazione di spettanza di ciascuno, i versamenti fatti sulle partecipazioni, le variazioni nelle persone dei soci, nonché, ove comunicato, il loro indirizzo telefax e di posta elettronica, ai fini stabiliti dal presente statuto.

Il trasferimento delle partecipazioni e la costituzione di diritti reali sulle medesime hanno effetto di fronte alla società dal momento dell'iscrizione nel libro dei soci, da eseguirsi a cura degli amministratori a seguito del deposito nel registro delle imprese ai sensi di legge.

Il domicilio dei soci, per quanto concerne i rapporti con la società, è quello risultante dal libro dei soci, salva diversa elezione di domicilio comunicata per iscritto all'organo amministrativo.

Partecipazioni

11) I diritti sociali spettano ai soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta.

12) Le partecipazioni sono divisibili e trasferibili sia per atto tra vivi che a causa di morte.

Nel caso di comproprietà i diritti dei comproprietari devono essere esercitati da un rappresentante comune nominato ai sensi di legge.

Nell'ipotesi di intestazione fiduciaria a società fiduciaria operante ai sensi della Legge 23 novembre 1939 n. 1966 e successive modificazioni ed integrazioni, l'esercizio dei diritti sociali da parte della società fiduciaria avviene per conto e nell'interesse esclusivo del Fiduciante, effettivo proprietario della partecipazione intestata fiduciariamente, e pertanto gli effetti giuridici discendenti da tale esercizio saranno imputabili solo ed esclusivamente al Fiduciante medesimo.

13) Le partecipazioni sono divisibili e trasferibili liberamente salvo che per quanto segue.

Il socio che intendesse cedere tutte o parte delle proprie quote dovrà comunicare tale sua intenzione, mediante lettera raccomandata, all'Organo Amministrativo il quale, senza indugio, dovrà, sempre mediante lettera raccomandata R.R., dare avviso della comunicata intenzione di cessione delle quote a tutti i soci risultanti iscritti nel libro soci almeno cinque giorni prima della data di ricezione della comunicazione del socio venditore, comunicando nel contempo il prezzo richiesto.

I soci avranno la facoltà di procedere all'acquisto delle partecipazioni al prezzo di cui sopra, in proporzione alle partecipazioni da essi rispettivamente possedute, dandone comunicazione scritta al socio venditore ed alla società entro quindici giorni dalla ricezione dell'avviso di vendita comunicato dalla società con lettera raccomandata.

Se uno o più soci non intendessero procedere all'acquisto, le partecipazioni di eventuale loro spettanza e rimaste invendute potranno essere acquistate dagli altri soci, in misura proporzionale.

Il socio sarà libero di trasferire tutte o parte delle proprie partecipazioni qualora, osservato l'obbligo di preventiva comunicazione all'organo amministrativo sopra stabilito, siano decorsi trenta giorni dalla effettuata comunicazione senza che, nel frattempo, sia stato esercitato il diritto di acquisto delle partecipazioni di vendita da parte di altri soci.

In ogni caso di vendita a non socio, la vendita di partecipazioni a terzi è subordinata alla condizione della preventiva autorizzazione dell'Organo Amministrativo, da deliberarsi a maggioranza se collegiale, entro tre mesi dalla richiesta; l'Organo Amministrativo potrà tuttavia negare, per giustificati motivi, l'autorizzazione al trasferimento delle quote a persone od Enti la cui presenza fra i soci potrebbe creare nocimento alla società o costituire situazione di potenziale concorrenza con soci fondatori; in tal caso dovrà presentare altra persona beneviva che acquisti alle stesse condizioni proposte dal venditore.

La procedura suddetta (prelazione e consenso) non troverà applicazione nei seguenti casi:

- trasferimento delle partecipazioni da parte di un socio a favore del proprio coniuge o dei propri ascendenti e discendenti o di altro socio;

- trasferimento da una società socia ai soci della stessa o ai loro ascendenti, discendenti o coniuge, purché soci da oltre un anno;
- trasferimento da un socio persona fisica ad una società posseduta dallo stesso, dai suoi ascendenti o discendenti o dal coniuge, per una partecipazione non inferiore al 50% (cinquanta per cento), previo impegno di mantenere la partecipazione di maggioranza per almeno due anni dopo la cessione;
- trasferimento a società controllate o controllanti ai sensi dell'art. 2359, comma 1, del codice civile;
- quando tutti i soci manifestino per iscritto il loro consenso alla cessione.

Le partecipazioni sociali possono essere oggetto di intestazione fiduciaria. Nell'ipotesi di intestazione a società fiduciaria operante ai sensi della Legge 23 novembre 1939 e successive modificazioni ed integrazioni, l'eventuale atto con il quale la Fiduciaria provveda alla reintestazione della partecipazione in capo al/ai Fiduciante/i originario/i, non rileva ai fini della prelazione spettante ai soci non configurando un trasferimento della proprietà del bene ma una restituzione dello stesso al Fiduciante proprietario ab origine.

Diritto di recesso

14) Il diritto di recesso spetta nei casi e con gli effetti previsti dalla legge.

Il socio che intende esercitare il diritto di recesso dovrà darne comunicazione a mezzo raccomandata A.R. all'organo amministrativo.

Salve le ipotesi in cui il diritto di recesso non dipenda dal verificarsi di una specifica causa, la spedizione della raccomandata A.R. deve avvenire, a pena di decadenza, entro quindici giorni decorrenti:

- a. dall'iscrizione nel registro delle imprese della deliberazione che ne è causa;
- b. ovvero, se la specifica causa non consiste in una deliberazione soggetta ad iscrizione nel Registro delle Imprese, entro quindici giorni dal momento in cui il socio ha avuto conoscenza della causa di recesso.

Non sono previste cause di esclusione dei soci.

Nelle ipotesi di intestazione fiduciaria delle partecipazioni sociali in capo a società fiduciaria operante ai sensi della legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni il diritto di recesso potrà essere esercitato dalla società fiduciaria anche solo per parte della partecipazione intestata ove la fiduciaria medesima dichiara di operare per conto di più fiduciari che hanno conferito istruzioni differenti.

15) Per quanto riguarda la determinazione della somma spettante al socio receduto, i termini e le modalità di pagamento della stessa, valgono le disposizioni previste dall'art. 2473, terzo e quarto comma, c.c.

Decisioni dei soci

16) I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge o dal presente statuto, nonché sugli argomenti che uno o più amministratori, oppure tanti soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale, sottopongono alla loro approvazione.

Le decisioni dei soci prese in conformità alla legge e all'atto costitutivo vincolano tutti i soci, ancorché assenti o dissenzienti.

17) Sono riservate alla competenza dei soci:

- 1) l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- 2) la nomina e la revoca degli amministratori;
- 3) la nomina nei casi previsti dall'articolo 2477, secondo e terzo comma, c.c. dei sindaci e del presidente del collegio sindacale o del revisore;
- 4) le modificazioni dell'atto costitutivo;
- 5) la decisione di compiere operazioni che comportino una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale, ovvero una rilevante modificazione dei diritti dei soci, nonché l'assunzione di partecipazioni da cui derivi responsabilità illimitata per le obbligazioni della società partecipata;
- 6) le decisioni in ordine all'anticipato scioglimento della società;
- 7) le decisioni in merito alla nomina e alla revoca dei liquidatori e quelle che modificano le deliberazioni assunte ai sensi dell'art. 2487, primo comma, c.c.

18) Le decisioni dei soci possono essere adottate, nei limiti previsti dalla legge, anche mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto, a condizione che siano rispettati i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci, ed in particolare a condizione che:

- a. dai documenti sottoscritti dai soci risulti con chiarezza l'argomento oggetto della decisione e il consenso alla stessa;
- b. ad ogni socio sia concesso di partecipare alle decisioni e tutti gli amministratori e sindaci, se nominati, siano informati della decisione da assumere;
- c. sia assicurata l'acquisizione dei documenti sottoscritti agli atti della società e la trascrizione della decisione nei libri sociali, con l'indicazione della data in cui essa si è perfezionata e in cui è stata trascritta;
- d. sia rispettato il diritto, in quanto spettante agli amministratori ed ai soci in virtù dell'art. 2479 C.c., di richiedere che la decisione sia adottata mediante deliberazione assembleare.

Le decisioni dei soci, adottate come sopra, sono prese col voto favorevole della maggioranza assoluta del capitale sociale.

Tutte le decisioni in forma non assembleare dovranno essere trascritte e conservate ai sensi dell'art. 2478 c.c.

19) L'individuazione dei soci legittimati a partecipare alle decisioni in forma non assembleare è effettuata con riferimento alle risultanze del libro soci alla data della prima sottoscrizione; qualora intervengano mutamenti nella compagine sociale tra la data della prima e quella dell'ultima sottoscrizione, il nuovo socio potrà sottoscrivere la decisione in luogo del socio cedente allegando estratto autentico del libro soci ovvero attestazione degli amministratori da cui risulti la sua regolare iscrizione in detto libro.

Nelle ipotesi di intestazione fiduciaria delle partecipazioni sociali in capo a società fiduciaria operante ai sensi della legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni l'esercizio del diritto di voto da parte della società fiduciaria potrà avvenire in maniera divergente e tramite più delegati ove la fiduciaria medesima dichiara di operare per conto di più fiduciari che hanno conferito istruzioni differenti.

Assemblea

20) Le decisioni in ordine alle materie di cui ai punti 4), 5), 6), 7) del precedente art. 17) dovranno essere assunte con deliberazione assembleare, così come le decisioni aventi ad oggetto l'approvazione della proposta di concordato preventivo o fallimentare e la richiesta di ammissione alla procedura di amministrazione controllata ai sensi degli articoli 152, 161 e 187 del R.D. n. 267 del 1942.

21) L'assemblea è convocata presso la sede sociale o in altro luogo, purché in Italia o nei paesi dell'Unione Europea.

L'assemblea può svolgersi con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio/video collegati, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci, ed in particolare a condizione che:

a. sia consentito al presidente dell'assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;

b. sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

c. sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno;

d. vengano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea cui partecipa l'intero capitale sociale ai sensi dell'art. 2479-bis, ult. comma, c.c.) i luoghi audio/video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il presidente e il soggetto verbalizzante.

22) L'avviso di convocazione deve contenere l'elenco delle materie da trattare, l'indicazione di giorno, ora e luogo stabiliti per la prima e per l'eventuale seconda convocazione dell'adunanza.

Tale avviso dovrà essere inviato a cura dell'organo amministrativo a tutti i soci e, se nominato, al collegio sindacale od al revisore, con mezzi che garantiscano la tempestiva informazione degli interessati: si potrà scegliere quale mezzo di convocazione uno dei seguenti (alternativamente o cumulativamente):

a. lettera inviata almeno otto giorni prima della data dell'adunanza a mezzo di servizi postali od equiparati fornita di avviso di ricevimento;

b. lettera semplice, che dovrà essere restituita da tutti i soci, entro la data e l'ora stabilite per l'assemblea, in copia sottoscritta per ricevuta, con apposta la data di ricevimento;

c. messaggio telefax o di posta elettronica ricevuto da tutti i soci, i quali dovranno, entro la data stabilita dall'assemblea, confermare per iscritto (anche con lo stesso mezzo) di aver ricevuto l'avviso, specificando la data di ricevimento.

23) In mancanza delle formalità suddette, l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando: è rappresentato l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori, i sindaci effettivi od il revisore sono presenti ovvero, per dichiarazione del presidente dell'assemblea, risultino informati della riunione e degli argomenti da trattare, senza aver manifestato opposizione.

24) Possono intervenire all'assemblea coloro che risultino iscritti nel libro dei soci alla data in cui è presa la deliberazione.

25) I soci possono farsi rappresentare in assemblea da chiunque.

26) L'assemblea è presieduta dalla persona designata dagli intervenuti.

27) Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e, se nominato, dal segretario scelto dal presidente. Dal verbale o dai relativi allegati devono risultare, per attestazione del presidente:

- la regolare costituzione dell'assemblea;
- l'identità e la legittimazione dei presenti;
- lo svolgimento della riunione;
- le modalità e il risultato delle votazioni;
- l'identificazione di favorevoli, astenuti e/o dissenzienti;
- le dichiarazioni degli intervenuti, in quanto pertinenti all'ordine del giorno ed in quanto sia fatta specifica richiesta di verbalizzazione delle stesse.

28) Il verbale della deliberazione dell'assemblea che modifica l'atto costitutivo è redatto da notaio scelto dal presidente dell'assemblea.

29) Le deliberazioni assembleari aventi ad oggetto le modificazioni dell'atto costitutivo, la decisione di compiere operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci, lo scioglimento anticipato della società devono essere adottate con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale.

Tutte le altre deliberazioni sono adottate con la presenza di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale ed il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza assoluta del capitale intervenuto.

Nelle ipotesi di intestazione fiduciaria delle partecipazioni sociali in capo a società fiduciaria operante ai sensi della legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni l'esercizio del diritto di voto da parte della società fiduciaria potrà avvenire in maniera divergente e tramite più delegati ove la fiduciaria medesima dichiara di operare per conto di più fiduciari che hanno conferito istruzioni differenti.

Amministrazione

30) La società è amministrata alternativamente:

- a) da un amministratore unico;
- b) da un consiglio di amministrazione composto da tre a cinque membri.

Spetta alla decisione dei soci provvedere alla determinazione del numero dei membri dell'organo amministrativo e alla loro nomina.

Gli amministratori possono essere anche non soci, durano in carica per il periodo determinato all'atto della loro nomina e sono rieleggibili.

Quando la società è amministrata da un consiglio di amministrazione, se per qualsiasi causa viene meno la maggioranza degli amministratori, l'intero consiglio di amministrazione deve intendersi dimissionario.

Gli amministratori non possono assumere la qualità di soci illimitatamente responsabili in società concorrenti, nè esercitare un'attività concorrente per conto proprio o di terzi, nè essere amministratori o direttori generali in società concorrenti, a meno che siano autorizzati con decisione dei soci. Per l'inosservanza di tale divieto l'amministratore può essere revocato dall'ufficio e risponde dei danni.

31) L'organo amministrativo è investito dei più ampi poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione e ha quindi la facoltà di compiere tutti gli atti che ritiene opportuni per l'attuazione e il raggiungimento degli scopi sociali, esclusi soltanto quelli che la legge riserva in modo inderogabile alla decisione dei soci.

L'organo amministrativo può nominare procuratori per determinati atti o categorie di atti e nominare direttori anche generali.

32) La rappresentanza generale della società spetta all'amministratore unico o al presidente del consiglio di amministrazione. Spetta, inoltre, agli amministratori delegati, ai direttori, agli institori e ai procuratori nei limiti dei poteri determinati dall'organo amministrativo nell'atto di nomina.

33) Il Consiglio di amministrazione, qualora non vi abbiano provveduto i soci in sede di nomina, elegge tra i suoi componenti il presidente ed eventualmente un vice presidente, che esercita le funzioni del primo in caso di sua assenza o impedimento, e può nominare uno o più amministratori delegati determinandone i poteri nei limiti previsti dalla legge.

34) Il Consiglio si riunisce, sia nella sede della società che altrove, purchè in Italia e negli altri paesi dell'Unione Europea, tutte le volte che il presidente lo giudichi necessario o quando ne sia fatta domanda anche da uno solo dei suoi membri o dal collegio sindacale, se nominato.

La convocazione del consiglio è effettuata dal presidente con avviso da inviarsi - mediante lettera, telegramma, telefax o posta elettronica con prova del ricevimento - al domicilio di ciascun amministratore e sindaco effettivo, se nominato, cinque giorni prima di quello fissato per l'adunanza; in caso di urgenza, un giorno prima di quello fissato per l'adunanza.

Le riunioni del consiglio di amministrazione si possono svolgere anche per audioconferenza e videoconferenza, a condizione che:

- a) siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione, se nominato, che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale, dovendosi ritenere svolta la riunione in detto luogo;
- b) sia consentito al presidente della riunione di accertare l'identità degli intervenuti, regolare lo svolgimento della riunione, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- c) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione;
- d) sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonchè di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

Per la validità delle deliberazioni del consiglio sono necessari la presenza effettiva della maggioranza dei consiglieri e il voto favorevole della maggioranza dei presenti.

In mancanza di formale convocazione il consiglio delibera validamente quando sono presenti tutti gli amministratori e i componenti dell'eventuale organo di controllo.

35) Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragione del loro ufficio, inoltre i soci possono assegnare loro un compenso annuale, in misura fissa o proporzionale agli utili di esercizio, e riconoscere un'indennità per la cessazione dei rapporti di collaborazione coordinata e continuativa, da accantonare in una apposita voce dello stato patrimoniale.

Controllo

36) Nei casi previsti dalla legge il controllo legale dei conti è esercitato da un collegio sindacale composto di tre membri effettivi e due supplenti (tutti iscritti nel registro dei revisori contabili istituito presso il Ministero della Giustizia) nominati con decisione dei soci, che provvedono anche alla designazione del presidente ed alla determinazione del compenso spettante ai sindaci effettivi.

I sindaci restano in carica per tre esercizi con scadenza alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio dell'incarico e sono rieleggibili.

Il collegio sindacale ha le funzioni previste dall'art. 2403 C.C. ed esercita altresì il controllo contabile.

I poteri ed il funzionamento dei collegio sono disciplinati dagli articoli da 2403 bis a 2406 del Codice Civile.

37) Salvi i casi di nomina obbligatoria del collegio sindacale, i soci possono in ogni momento nominare un revisore scelto tra gli iscritti nel registro istituito presso il Ministero della Giustizia.

Il revisore ha la medesima durata in carica nonché le stesse funzioni, competenze e poteri del collegio sindacale.

Bilancio e utili

38) Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno.

L'amministratore unico ovvero gli amministratori procedono alla formazione del bilancio ed alla sua presentazione ai soci entro il termine di 120 giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, ovvero nei casi previsti dall'art. 2364 secondo comma c.C., entro centoottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

39) Gli utili netti risultanti dal bilancio approvato, dedotto il cinque per cento per la riserva legale, verranno distribuiti o accantonati secondo quanto stabilito dai soci nella decisione di approvazione del bilancio.

Scioglimento e liquidazione

40) Nei casi previsti dalla legge, la liquidazione della società è affidata ad un liquidatore, nominato dalla assemblea dei soci, con le maggioranze previste per le modificazioni dello statuto.

41) Salva diversa delibera dell'assemblea, al liquidatore compete il potere di compiere tutti gli atti utili ai fini della liquidazione, con facoltà, a titolo esemplificativo, di cedere anche in blocco l'azienda sociale, stipulare transazioni, effettuare denunce, nominare procuratori speciali per singoli atti o categorie di atti.

Disposizioni generali

42) Per quanto non previsto nel presente statuto valgono le norme di legge in materia di società a responsabilità limitata.

Huitième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires, la personne suivante est nommée en qualité de gérant unique de la Société:

Monsieur Daniele Angelo CONTESSI, né le 4 mai 1966 à Milan, Italie et résident à Sesto San Giovanni, Via Risorgimento 141, Italie,

lequel mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2010.

Neuvième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce Italien;

- De procéder la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société.

- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité italienne.

Effet juridique:

Les résolutions prises aux points 1 à 9 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce en Italie.

Dixième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Daniele Angelo CONTESSI, préqualifié aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce Italien, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers l'Italie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, I. Dias, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 16 septembre 2010. LAC/2010/40467. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010128048/397.

(100145461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Datinvest Ventures Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 78.604.

En notre qualité d'agent domiciliaire de la société susmentionnée, nous vous informons que Monsieur Roeland P. Pels a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 21 janvier 2010 et vous remercions de faire le nécessaire en matière de dépôt et de publication.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliaire

Ivo Hemelraad / Wim Rits

Référence de publication: 2010128633/14.

(100145562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

AZ Electronic Materials Taiwan Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.300.400,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.426.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AZ Electronic Materials Taiwan Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128614/13.

(100145523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Bonfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.048.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
Bonfin S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010128620/19.

(100145713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Capital Developments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.725.

Nous soussignés, FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA SARL (R.C.S. n° B 85.775), dont le siège social se situe au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, représentée par son gérant Monsieur LA MENDOLA Vincent, dénonçons avec effet immédiat la domiciliation du siège social de la société CAPITAL DEVELOPMENTS SA (R.C.S. n° B 86.725) au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2010.
Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l.
Signature

Référence de publication: 2010128625/13.

(100145757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Brexam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.441.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
BREXAM S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010128622/19.

(100145708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Clipper Operation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.701.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
Clipper Operation S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010128629/19.

(100145701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Covit Home S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.249.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
Covit Home S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010128631/19.

(100145694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Custines Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.339.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
Custines Holdings S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010128632/19.

(100145687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Ebene Beauty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.423.

—
Nous soussignés, FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA SARL (R.C.S. n° B 85.775), dont le siège social se situe au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, représentée par son gérant Monsieur LA MENDOLA Vincent, dénonçons avec effet immédiat la domiciliation du siège social de la société EBENE BEAUTY SARL (R.C.S. n° B 137.423) au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2010128640/14.

(100145759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Euro-Suisse Audit (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 28.027.

Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK

Administrateur

Référence de publication: 2010128642/11.

(100145493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Delphina Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.340.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

Delphina Ventures S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128636/19.

(100145677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Domtam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 63.552.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

DOMTAM S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128637/19.

(100145676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Fiduciaire Royal, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 12.213.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fiduciaire Royal S.A.

Signature

Référence de publication: 2010128647/11.

(100145511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Fuchs & Insurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47-49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.450.

Extrait du Procès Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 09 septembre 2010 de la société Fuchs & Insurances S.A.

1^{ère} résolution:

L'assemblée générale désigne Monsieur Christian FONTAS demeurant 19, rue du Général PATTON L-8343 OLM en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Diana KNEIP-DIELS demeurant 5, route d'Arlon L-7471 SAEUL, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

2^{ème} résolution:

Modification du siège social de la société du 17, boulevard Royal L-2449 Luxembourg vers 47-49, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Jean FUCHS

Le Président

Référence de publication: 2010128644/19.

(100145413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Faro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.858.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

Faro International S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128646/19.

(100145675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

ParLyo Property Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 155.357.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2010

Monsieur David BARRETT (né à Londres (Royaume-Uni) le 11/03/1964) avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, est nommé comme nouveau gérant de la Société avec effet au 23 septembre 2010 pour une durée indéterminée.

Monsieur Spiros SERETIS (né à Peiraias (Grèce) le 19/01/1961) avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, est nommé comme nouveau gérant de la Société avec effet au 23 septembre 2010 pour une durée indéterminée.

Monsieur Aris SERBETIS (né à Athènes (Grèce) le 11/09/1944) avec adresse professionnelle au 3-5, Chemin des Tuileries à CH-1293 Bellevue, est nommé comme nouveau gérant de la Société avec effet au 23 septembre 2010 pour une durée indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Certifié sincère et conforme

ParLyo Property Holdings II S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010128682/21.

(100145526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Immobilière "Hamdo" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3831 Schifflange, 2, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 88.176.

—
Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128662/10.

(100145484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Finstyle - Promotion Industrielle et Financière - S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.264.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

Finstyle Promotion Industrielle et Financière S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128648/19.

(100145678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

FOP Emeraude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.717.

—
Je vous informe que j'ai démissionné en tant qu'administrateur de la société FOP Emeraude SA (B148717) en date du 16 Mars 2010.

Luxembourg, le 15 09 2010.
40, r de la semois
L-2533 Luxembourg
Daniel Schneider

Référence de publication: 2010128650/13.

(100145555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Freedom Paramount S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.668.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

FREEDOM PARAMOUNT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128651/19.

(100145655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

General Silicone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 106.357.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

GENERAL SILICONE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128652/19.

(100145670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

GF Gar.Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.424.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
GF Gar.Fin S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010128655/19.

(100145660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Ghana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 79.297.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
GHANA S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010128656/19.

(100145657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

IIINNOVATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 109.431.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
IIINNOVATION S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010128658/19.

(100145651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Immo Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.299.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

Immo Re S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128659/19.

(100145648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Immobilière "Hamdo" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3831 Schifflange, 2, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 88.176.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128663/10.

(100145486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Quiru S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 142.859.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QUIRU S.A.

Régis DONATI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010128685/12.

(100145507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Invest Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.236.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

Invest Re S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128665/19.

(100145643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Iona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 50.041.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

Iona S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128666/19.

(100145652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Lineheart City s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.909.

—
Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23/09/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010128671/10.

(100145436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Mazars Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 70.754.

—
Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK

Administrateur

Référence de publication: 2010128676/11.

(100145491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Lineheart Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, Z.A. Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 36.851.

—
Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23/09/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010128672/10.

(100145431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Mazars Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 70.754.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue extraordinairement le 29/07/2010

L'assemblée générale décide de renouveler pour une durée de 6 ans:

- les mandats d'administrateurs suivants:

MAZARS, administrateur, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,
Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur-délégué, demeurant à L-5892 Alzingen, 73, rue Jean Wolter,
Monsieur Philippe SLENDZAK, administrateur, demeurant à F-57970 Yutz, 10, avenue des Nations,

- le mandat du Commissaire aux Comptes de:

Madame Susanna FERRON, employée, demeurant à L-3391 Peppange, 17, rue de la Montagne.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 août 2015.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Philippe SLENDZAK

Administrateur

Référence de publication: 2010128677/20.

(100145646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

New Del Col, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 13, rue des Mouleurs.
R.C.S. Luxembourg B 144.615.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 26 juillet 2010 que:

L'assemblée générale révoque de sa qualité de gérant technique de la société NEW DEL COL S.à r.l.:

- Madame Martine NERO, demeurant à L- 4440 Soleuvre, 132, rue d'Esch.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau gérant technique de la société NEW DEL COL:

- Monsieur Ernesto DE ALMEIDA BASTOS, né à São Pedro de Castelões/Vale de Cambra (Portugal) le 28 novembre 1962, demeurant à L- 5495 Wintrange, 16, Elwengerwee, qui accepte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 26 juillet 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128680/19.

(100145695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Multi Media Distribution, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, Z.I. Am Bann.
R.C.S. Luxembourg B 68.460.

—
Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/09/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010128679/10.

(100145434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

ParLyo Property Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 155.357.

—
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 23 septembre 2010, que la société de droit luxembourgeois, MWM Luxembourg S.A. a cédé 500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, qu'elle

détenait dans la société ParLyO Property Holdings II S.à r. l., ayant son siège social au 6, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B155 357 à la société de droit chypriote, ParLyO Holdings II Limited, ayant son siège social 30, Karpenisiou Street, Nicosie, 1660 Chypre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128681/14.

(100145526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Ridgefield Acquisition, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.379.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ridgefield Acquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128687/13.

(100145517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Road Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.482.

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010128689/10.

(100145414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Road Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.482.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010128690/10.

(100145416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

United Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.055.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.592.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 décembre 2009 de UT Luxembourg Holding II S.à r.l. (UTLH II) domicilié à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l. («CLH») domicilié à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a apporté à UTLH II 3,791 parts sociales de catégorie A détenues dans la Société.

Suite au contrat d'apport en nature conclu le 9 décembre 2009 entre CLH et UTLH II, CLH a apporté 153 parts sociales de catégorie A détenues dans la Société à UTLH II.

Suite aux transactions mentionnées ci-dessus, UTLH II détient 3,944 parts sociales de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

United Technologies Luxembourg S.à r.l
Robert van 't Hoef / Evans Smith
Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2010128704/19.

(100145756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Road Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.482.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010128691/10.

(100145420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Road Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.482.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010128692/10.

(100145422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Road Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.482.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010128693/10.

(100145424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

RVI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 55.487.

En notre qualité d'agent domiciliataire de la société susmentionnée, nous vous informons que Monsieur Roeland P. Pels a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 21 janvier 2010 et vous remercions de faire le nécessaire en matière de dépôt et de publication.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Ivo Hemelraad / Wim Rits

Référence de publication: 2010128696/14.

(100145558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 574.692,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.032.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 mars 2010 de sa société mère, Severn Trent Plc ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010128698/13.

(100145554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Mag Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.489.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES
Signature

Référence de publication: 2010128792/12.

(100145910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Sommelier-Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7620 Larochette, 62, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 34.098.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23/09/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010128700/10.

(100145435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

UBS (Lux) Real Estate Funds Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 138.419.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour UBS (Lux) Real Estate Funds Selection
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010128705/13.

(100145527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.
